



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024

Étaient présents : MM CAUZO Louis – RIBEIRO José – BOIVIN Anthony - GUILLOT Jérôme – BONIN Paul – LEBRIS Cyril - BOIVIN Jean-Claude – WANCAUWENBERGHE Yoanna

Absents excusés : – BOSSU Sylvain – TIRTON Anne

Pouvoirs :

- TIRTON Anne à WANCAUWENBERGHE Yoanna
- BOSSU Sylvain à CAUZO Louis

Secrétaire de séance : BOIVIN Anthony

Dates de convocation et affichage : 7 novembre 2024

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 octobre 2024

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 août 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

1) Pour approuver le dernier plan de finance prévisionnel pour l'extension de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment :

- Celle du 07/04/2023 confiant au SIDEC un mandat de maîtrise d'ouvrage
- Celle du 26/10/2023 confiant la mission d'œuvre au Cabinet d'Architecture les Pins représenté par Madame Alhem PARIS (39000 Lons le saunier)
- Celle du 31/05/2024 approuvant l'APD estimant le montant prévisionnel des travaux à 203 500.00€HT soit un montant prévisionnel toutes dépenses confondues de 293 569.96€ HT

Considérant le PRO DCE établi par Madame Alhem PARIS, Architecte DPLG, représentant le Cabinet d'Architecture les Pins, estimant le montant prévisionnel des travaux à 220 500.00€ HT intégrant les travaux de désamiantage à 8 000.00€HT et les travaux de raccordement d'assainissement à hauteur de 8 000.00€HT, soit un montant prévisionnel toutes dépenses confondues de 312 000.00€HT,

Considérant que ce projet est susceptible de faire l'objet de subventions, de l'État au titre de la DETR de la CAF au titre du plan « mercredi » et de tout autre programme susceptible d'aider cette opération.

Le Conseil Municipal,

Article 1 : approuve le PRO DCE, estimant le montant prévisionnel des travaux à 220 500.00€HT, soit un montant prévisionnel toutes dépenses confondues de 312 000.00HT, et approuve le plan de financement prévisionnel ci-annexé.

Article 2 : sollicite les subventions de l'État au titre de la DETR, de la CAF au titre du plan « mercredi » et tout autre programme susceptible d'aider cette opération,

Article 3 : autorise le SIDEC à lancer la procédure de consultation des entreprises

Article 4 délègue au Maire tous les pouvoirs dévolus à l'acheteur par le Code de la Commande Publique nécessaires à la passation et l'exécution dudit marché, y compris la passation des avenants quelque soit leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget,

Article 5 : s'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt et du FCTVA, et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

Délibération n°2024-046

2) Pour la mise en œuvre de la protection fonctionnelle d'un agent de la commune

Pour donner suite à la demande d'un agent de la commune de bénéficier de la protection fonctionnelle, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité.

Délibération n°2024-047

Questions diverses :

a) Date pour les vœux du Maire

Les vœux du Maire se tiendront le dimanche 12 janvier 2025 à 11h au caveau.

b) Point sur l'affaire Pochon

Si aucun nouvel élément n'est apporté par les parties d'ici le 12 décembre prochain alors le dossier sera clôturé.

c) Problème avec une locataire de la maison des aînés

Suite à un problème sanitaire au sein d'un logement de la maison des aînés, le maire informe le Conseil Municipal qu'il s'efforce à résoudre cette situation au plus vite en lien avec les parties concernées.

d) Rappel repas des aînés le dimanche 15 décembre 2024 au caveau

La séance est levée à 19h17.

Le Secrétaire de Séance,
BOIVIN Anthony



Monsieur le Maire,
CAUZO Louis

